

BORDEAUX, le 13/07/2023



Direction Générale Mobilités
Direction Générale Adjoint des Transports
Direction de l'Exploitation
Service Suivi et Contrôle Technique de l'Exploitation

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Concertation des riverains Avenue de Gradignan à Pessac

réunion du 07/07/2023

Début réunion : 18h00
Fin réunion : 21h00

Responsable de service référent :
Fabien PAULOV : 06-65-82-69-45
f.paulov@bordeaux-metropole.fr

Présents :

BORDEAUX METROPOLE

Béatrice de FRANCOIS, Vice-présidente en charge des transports et du stationnement, BM

Fabrice LIMARE : Adjoint à la DG Mobilités

Catherine BERTET : Directrice Gestion de l'Espace Public du Pôle Territorial SUD

Frédéric GROUARD : Responsable de centre – ST4

Fabien PAULOV : Responsable de service suivi et contrôle technique de l'exploitation

COMMUNE DE PESSAC

Franck RAYNAL, Maire

Stéphane MARI, Adjoint au Maire

Sébastien SAINT-PASTEUR : Elu

Marie-Pierre GAIFFAS, Directrice Générale Adjointe Stratégie Territoriale

REPRESENTANTS DES COMITES DE QUARTIER

HABITANTS DU QUARTIER : de l'Avenue de Gradignan (majoritairement), Avenue Pierre Corneille et Avenue Marc Desbats (feuille d'émargement en pièce jointe au présent compte-rendu)

Pour diffusion : participants +

Karine MABILLON : DG Mobilités

Florence SALEZ, Directrice Exploitation

Brendan GRANDJEAN, Chargé de projet Direction Multimodalité

Mme de François introduit la réunion en rappelant les enjeux du schéma des mobilités et du développement des transports sur la métropole et l'importance de la ligne de Bus Express Intra-rocade sur la desserte du Campus Universitaire. Elle indique se préoccuper fortement de la problématique des vibrations sur cette avenue, mais également se soucier du bien être des habitants sur le territoire et sur cette avenue en particulier. Elle invite les habitants concernés à se porter volontaire pour la réalisation de mesures vibratoires au sein de leur logement afin de qualifier et quantifier cette problématique.

Elle précise que le support de présentation serait transmis à la commune de Pessac et aux représentants des comités de quartier présents à la réunion.

Présentation du projet de réaménagement :

adhésion globale au projet de réaménagement proposé et notamment à la logique d'apaisement du quartier par les mises en sens unique, l'intégration des voies bus pour la performance du bus express, l'intégration d'un arrêt en écluse et des pistes cyclables. Les riverains de l'avenue Pierre Corneille sont aussi satisfaits de la proposition.

Mr le Maire de Pessac indique que ces éléments seront réabordés pendant la concertation mise en place par la Ville à partir de la rentrée de septembre 2023.

Il indique également que l'arrivée de la BEX n'est pas négociable au regard de l'intérêt de la ligne. Pour autant, la Ville échangera avec la Métropole sur le projet et sera très attentive aux aménagements et propositions techniques envisagés. Une réunion est prévue le 13 juillet au sujet des aménagements de la ligne de BEX. Mme de François rappelle que le projet de BEX est une composante du schéma des mobilités voté à l'unanimité par les élus métropolitains, délégués des villes de la métropole ainsi que la préfiguration telle que votée lors de la DSP.

Remarques principales à ce sujet :

- bien assurer par l'aménagement le contrôle des vitesses car c'est un problème important sur cette avenue (notamment des voitures), les coussins berlinois ne sont pas une solution pertinente car cela génère des nuisances importantes en terme sonores et vibratoires. Plusieurs prises de paroles pour indiquer l'intérêt du projet qui intègre une vision des déplacements et des trafics à l'échelle du quartier.
 - aménagement des sens de circulation et des têtes-bêches est jugé très pertinent et ne gêne pas la circulation des riverains. Il est noté que cela permet de limiter le trafic de transit.
 - Attention à ne pas reporter trop de trafics sur l'avenue Marc Desbats et sur l'avenue Pierre Corneille : réponse apportée sur les modélisations, trafic de transit et report sur différentes rues à une échelle large et locale
 - Questions sur le stationnement sur l'avenue Pierre Corneille (sur voirie actuellement), si piste cyclable double sens, cela ne sera pas possible de maintenir le stationnement : il a été indiqué que ce sujet sera affiné avec la Mairie notamment lors des réunions de concertation. Pour autant, la Mairie a rappelé que le sens de l'histoire était plutôt d'aménager une piste cyclable plutôt que du stationnement mais que les deux solutions étaient envisageables techniquement sans remettre en question le profil de l'avenue de Gradignan. Cet arbitrage ferait l'objet d'une décision avec la Mairie dans le cadre des études à venir et de la concertation avec les riverains à la rentrée.
 - est-ce que la solution du feu récompense a été étudiée car c'est une bonne solution pour réduire les vitesses ? Réponse apportée en séance : non pas à ce stade, mais cela va être étudié dans le cadre des études, toutefois, la stratégie de Bordeaux Métropole est plutôt depuis quelques années à la suppression des feux tricolores qu'à l'ajout de nouveaux au regard des enjeux et modalités de gestion des trafics
 - calendrier des travaux : Il a également été donné l'objectif de requalifier la voie dans un délai serré entre mars et août 2024. La Mairie a convenu et appuyé pour indiquer, sur ce point, que l'effort de BM sur le délai de réalisation des travaux était très important. Les collègues du PT ont confirmé que ce délai était contraint mais qu'ils feraient tout pour le tenir en raison des enjeux et problématiques en cours sur cette avenue.
- 2-3 riverains sont intervenus pour indiquer leurs doutes sur la tenue de ces délais. Il a été confirmé en séance que ce projet était vu tant au niveau de la DG mobilités que des services du Pôle Territorial. Le PT représenté lors de la réunion a par ailleurs affirmé ce planning tout en précisant qu'il serait affiné dans les prochains mois au regard des études de réseaux notamment.
- sur amplitude de la future ligne : il a été confirmé en séance les ambitions du nouveau réseau pour apporter des solutions alternatives à la voiture...
 - sur le nombre de bus (133) : des questions car ce nombre ne correspond pas à d'autres lignes actuellement en service. Il a été précisé le nombre de services au regard de l'offre de service envisagé
 - aménagement cyclable : consensus sur l'aménagement proposé sur l'avenue de Gradignan et surtout par la complémentarité apportée sur la rue Corneille qui est jugée qualitative et très intéressante.
 - sur les mesures et tests acoustiques et vibratoires à réaliser : plusieurs habitants volontaires sont identifiés pour la réalisation de ces relevés au sein de leur habitation. Cette mesure sera réalisée à partir de septembre 2023 afin d'être dans les conditions réelles d'exploitation en offre de service maximum.
 - sur enfouissement des réseaux : aucune demande en séance des riverains sur ce point
 - sur la sécurisation des accès des collégiens : il est précisé que la sécurité des cheminements des collégiens sera assurée dans le cadre du projet de réaménagement. Des mesures de réduction de la vitesse seront mises en œuvre sur l'avenue de Gradignan partie Sud (coussins berlinois) sur le sens unique de circulation ouvert à la circulation des VL.

Les échanges sur cette partie se sont plutôt déroulés dans le calme et avec des prises de parole bien organisées.

Ensuite, le Maire de Pessac est intervenu pour saluer la qualité du projet proposé de réaménagement et qu'il le soutenait vu l'importance de la ligne BEX puis, il a invité Bordeaux Métropole à présenter la solution envisagée à court terme dans l'attente des travaux.

Présentation de la solution provisoire d'exploitation dans l'attente des travaux :

Bordeaux Métropole a donc présenté la solution de compromis dans l'attente des travaux d'une déviation partielle de la ligne pour diviser par deux le nombre de passage de bus.

La présentation de cette solution de compromis a pu se faire sans réactions trop vives dans la salle.

Monsieur le Maire de Pessac intervient pour saluer la bonne tenue de la réunion, que les débats sont apaisés et responsables. Il indique avoir bien entendu la demande des riverains de l'avenue de Gradignan et, compte tenu des nuisances rapportées par les riverains, qu'il s'oppose à cette proposition de court terme, comme il l'a déjà dit à BM à plusieurs reprises. Il demande la déviation totale de la ligne dans l'attente des travaux. Il indique que cela servira de gage aux habitants pour leur prouver que l'on va bien réaliser les travaux le plus vite possible. De plus, il indique qu'il serait dommage de gâcher les concertations à venir (que la Mairie va effectuer) sur le projet de réaménagement qui semble faire consensus. Il indique que cette position à court terme impactera le projet futur.

Les interventions principales sur cette solution provisoire :

- les quelques riverains les plus mobilisés sur cette problématique (4 présents à cette réunion) reprennent les arguments mis en avant par Monsieur le Maire. Ils confirment que leur demande initiale était bien la déviation totale de la ligne dans l'attente des travaux, qu'ils n'avaient aucune garantie sur le début des travaux en mars 2023 et que dans l'attente et depuis trop longtemps, ils vivaient dans des conditions inacceptables.... d'autant plus avec l'arrivée de plus de services et d'une amplitude élargie.
- plusieurs années de réclamations sur le sujet non pas prises en compte par BM : la cohérence du projet présenté en séance démontre la prise en compte des réclamations des riverains, de plus, le délai de réalisation des travaux dès mars 2024, et donc à très court terme, démontre de l'importance de ce dossier pour BM et de sa bonne prise en compte
- sur le nombre de bus sur l'avenue : la ligne 35 dénombre 133 courses à la rentrée de septembre 2023 en jours ouvrés de base. Avec la déviation d'un sens de la ligne sur l'avenue de Gradignan à la rentrée, 66 courses emprunteront l'avenue de Gradignan en septembre 2023 (la fiche horaire de la ligne sera transmise postérieurement à la réunion) contre 107 bus actuellement.
- sur les mesures et tests acoustiques et vibratoires à réaliser : les riverains demandent à ce que les relevés ne soient pas effectués durant l'été mais en situation nominale donc plutôt en septembre. De plus, il est indiqué lors de la réunion qu'en cas de fissures dans les logements, la procédure classique repose sur une déclaration aux assurances, les habitants concernés sont invités à engager cette démarche auprès de leur assurance
- sur l'amplitude horaires des bus : il est demandé la faisabilité de revenir sur l'offre de services de cette ligne à la rentrée pour rester sur un niveau de service d'une ligne de type Corol et de reporter le nouveau niveau de service après la réalisation des travaux. Il a été répondu sur ce point que le niveau d'offre a été fléchi comme une ambition d'attractivité des TC pas uniquement pour la commune de Pessac ou l'avenue de Gradignan, mais également pour toutes les autres communes desservies par cette ligne qui souhaitent cette augmentation de service afin d'apporter un service supplémentaire des transports collectifs

Conclusions :

Mme de François confirme la position de la Métropole sur le projet d'aménagement, sur les délais de travaux et sur la solution de circulation provisoire avec un seul sens de circulation pour la ligne 35, en indiquant qu'elle ne peut aller plus loin dans le compromis car les efforts faits par BM sont importants au niveau de l'intérêt général des usagers, mais également en termes de coûts.... Elle rappelle également que la déviation même partielle de la ligne va impacter négativement de nombreux usagers à destination du campus universitaire (environ 1 500 montées et descentes par jour sur le réseau réorganisé de septembre 2023).

Mr le Maire de Pessac, avec les quelques riverains les plus mobilisés (4 présents à cette réunion), ont redemandé à plusieurs reprises à Mme de François de faire évoluer sa position sur la solution provisoire d'exploitation.

De plus, Mme de François confirme que la situation de la circulation de la ligne sur l'avenue de Gradignan sera réexaminée début mars au début des travaux.

La réunion s'est donc conclue sur une poursuite de l'étude en cours par BM concernant le réaménagement de la voie et par la mise en place de la dissociation de la ligne (déviation d'un seul sens de la ligne de l'avenue de Gradignan) à la rentrée du 4 septembre. Des tests acoustiques et vibratoires seront menés à l'intérieur des habitations des riverains volontaires dès la rentrée de septembre 2023.